



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
—
VILLE DE NIORT
—

Arrêté n° 2026-555

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION -
Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ -
Conseillère municipale déléguée

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux adjoints et conseillers municipaux ;

Vu l'arrêté n°2026-309, en date du 30 mars 2026 portant délégation de signature et de fonction à Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ ;

Considérant la nécessité d'accorder à certains conseillers municipaux des délégations de fonction dans certaines matières ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le contenu de la délégation ainsi consentie ;

ARRÊTE

Art. 1 – Champ d'exercice de la **délégation**

Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Conseillère municipale est déléguée :

- à la place de l'enfant dans la ville ;
- au développement de l'enfant par l'éducation artistique, *en lien avec Monsieur Nicolas VIDEAU* ;
- au soutien à la parentalité, *en lien avec Madame Rose-Marie NIETO*.

Art. 2 – La présente délégation prend effet dans les conditions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales. L'arrêté n°2026-309, en date du 30 mars 2026, est abrogé.

Art. 3 – Conformément à la législation en la matière, le Maire demeure responsable des actes des délégués et peut toujours se substituer à eux.

Art. 4 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressée.

Fait en Mairie à Niort, le 29/05/2026

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE

